



Comment pour demande ma mere peut reste en france pendant 10 ans

Par **sisca**, le **07/09/2009** à **23:19**

Bonjour,rrnrnJe suis indonésienne qui marié avec un français, mon mari est décédé brusquement à 12/04/2009. Il m'avait laissé un garçon de 10 mois et j'attendais un bébé aussi. Mon mari avait perdu ses parents un an avant on a marié et il est le fils unique alors je me trouve tout seul en France sans famille. Ma mère est me soutient moralement et aussi garde mon premier fils pendant ma grossesse maintenant. Elle a 3 mois prolongation de provisoire de séjours (elle venir avec son visa touriste urgent d'un mois) et elle a une droit de CMU.rnrnMa question, est ce que c'est possible si elle peut reste ici pendant 10 ans, le temps pour m'aider de faire grandie les enfants au cas ou si j'ai des soucies de santé ou accident, aussi pour me donne le temps de continue ma vie professionnelle (j'ai besoin d'apprendre bien la langue française 2-3 ans, plus de faire équivalence mon diplôme environ 2-3 ans et d'avoir basic travaille ici).rnrnJe ne peux pas retourne dans mon pays, parce que en Indonésie on a pas double nationalité, et mes enfants ils sont françaises. En plus l'éducation et qualité de vivre c'est beaucoup mieux ici. rnrnmerci pour me donne de réponse et consacre votre temps de pense à moi.